

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 14/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S006258

Page : 1/7

Nom commercial :

EUGENOL

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du produit : **EUGENOL**

Utilisation : Préparation d'eugénate pour obturation canalair.

Responsable de la mise sur le marché :



DENTSPLY France SAS
4 rue M. Faraday
78180 Montigny le Bretonneux

Téléphone : +33 (0)1 30 14 77 77
Fax : +33 (0)1 30 14 77 00
Email : reception@dentsply-fr.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : INRS (France) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne : Ce produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Principaux dangers pour l'homme et l'environnement : Irritant pour les yeux.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom ou nature chimique :

Substances dangereuses représentatives :

| Composants ou impuretés apportant un danger | N°CAS | N°EINECS | Concentration | Classification |
|---|---------|-----------|---------------|----------------|
| Eugénol | 97-53-0 | 202-589-1 | 99 % | Xi / R36 – R43 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 14/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S006258

Page : 2/7

Nom commercial :

EUGENOL

4. PREMIERS SECOURS

| | |
|-----------------------------------|--|
| En cas d'inhalation : | Evacuer le patient de l'endroit contaminé et le mettre au repos dans un endroit bien aéré. |
| En cas d'ingestion : | Faire rincer la bouche, si les troubles persistent, consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. |
| En cas de contact avec la peau : | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé, laver avec beaucoup d'eau et savon. |
| En cas de contact avec les yeux : | Laver immédiatement à l'eau et abondamment en maintenant les paupières écartées, consulter immédiatement un spécialiste. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés : | Dioxyde de Carbone, Liquide spécial ou poudre sèche. |
| Feu inhabituel/dangers d'explosion : | La pression dans les récipients clos peut augmenter à température élevée. Refroidir si possible les récipients par aspersion d'eau. |
| Protection des intervenants : | - |

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|---|--|
| Précautions individuelles : | Port d'un appareil respiratoire de protection et port de lunettes. |
| Précautions pour la protection de l'environnement : | Limiter la dispersion du produit. Recouvrir avec une substance absorbante inerte, inorganique, non combustible. Balayer, jeter dans une poubelle appropriée. |
| Méthodes de nettoyage : | Eviter les flammes ou autres sources d'ignition. Eviter de respirer les vapeurs dégagées. Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 14/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S006258

Page : 3/7

Nom commercial :

EUGENOL

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Eviter tout contact avec les yeux, la peau.

Stockage : Conserver dans son emballage d'origine dans un endroit sec et à une température de 5-25°C.

Matériaux utilisés pour l'emballage : Verre, fut laqué, aluminium.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition : Aucune précaution particulière en cas d'utilisation normale.

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

| N°CAS | VME – ppm | VME – mg/m ³ | VLE – ppm | VLE – mg/m ³ | Note | TMP N° | FT N° |
|-------|-----------|-------------------------|-----------|-------------------------|------|--------|-------|
| | | | | | | | |

Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : Masque (Filtre type A)

Protection de la peau et du corps : Porter des équipements de protection adaptés aux produits chimiques (type 6).

Protection des mains : Gants en Nitrile.

Protection des yeux : Lunettes de protection à écran facial

Mesures générales de protection et d'hygiène : Mesures normales d'hygiène.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide.

Couleur : Incolore à jaune pâle.

Odeur : Caractéristique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 14/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S006258

Page : 4/7

Nom commercial :

EUGENOL

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| pH : | 11.2 |
| - A l'état de livraison : | - |
| - A la dilution d'emploi : | - |
| Solubilité : | |
| - Dans l'eau : | 2375.000 mg/l |
| - Dans les solvants : | - |
| Coefficient de partage : | 2.0 |
| Pression de vapeur : | - |
| Densité relative : | 1.070 |
| Inflammation et explosion : | - |
| Point d'éclair en coupe fermée : | 110 |
| Température d'auto-inflammation : | - |
| Inflammabilité (solide, gaz) : | - |
| Dangers d'explosion : | Non. |
| Propriétés comburantes : | - |
| Autres données : | |
| Viscosité : | - |

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---------------------------------------|--|
| Conditions à éviter : | Température excessive, flammes ou autres sources d'ignition. |
| Matières à éviter : | - |
| Produits de décomposition dangereux : | Aucune. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 14/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S006258

Page : 5/7

Nom commercial :

EUGENOL

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : DL₅₀ orale : 2680 mg/kg (rat).
Après contact avec la peau : Moyennement irritant.
Après contact avec les yeux : Irritant.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Données sur les composants : Eviter de contaminer le sol, les eaux de surface et les nappes phréatiques.
Mobilité : Aucune donnée disponible.
Persistance/dégradabilité : Aucune donnée disponible.
Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Description et manipulation des résidus : Contacter les autorités compétentes.
Méthodes d'élimination : Utiliser les techniques d'élimination ou d'incinération en accord avec la réglementation en vigueur.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 14/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S006258

Page : 6/7

Nom commercial :

EUGENOL

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Règlement de transport : | ADR/RID/ADNR | IMDG/OMI | IATA/ICAO |
|---------------------------|--|----------|-----------|
| Classe : | NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DES TRANSPORTS | | |
| Etiquette(s) : | | | |
| Numéro ONU : | | | |
| Groupe d'emballage : | | | |
| Code danger : | | | |
| Code Quantité Limitée : | | | |
| Polluant marin | | | |
| Fiche sécurité : | | | |
| Avion passager et cargo : | | | |
| Instruction d'emballage : | | | |
| Avion cargo seulement : | | | |
| Instruction d'emballage : | | | |
| Libellé de transport : | | | |

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A été aussi pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la préparation :

Selon classification du fabricant.
Classée.

Symboles :



Xi - Irritant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 14/09/2007
Version : 3.00
Réf. : S006258

Page : 7/7

Nom commercial :

EUGENOL

Risques particuliers attribués à la
préparation et conseils de prudence :

Phrases R :

R36 : Irritant pour les yeux.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S :

S24 : Eviter le contact avec la peau.

S37 : Porter des gants appropriés.

Prescriptions nationales :

Classe de pollution des eaux :

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 24/01/2007

Date de révision : 14/09/2007

Phrases R des composants dange-
reux cités dans le chapitre 3 de la
FDS :

R36 : Irritant pour les yeux ;

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Cette fiche est un complément des notices techniques mais elle ne les remplace pas. Les renseignements fournis sont donnés de bonne foi et sont basés sur nos connaissances du produit à la date reportée ci-dessus.

Toutefois, l'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prend donc, sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.